

feuilles, écorce, fleurs, fruits, et, aussi quelques parties des diverses sortes de racines.

Le Bas-Canada a aussi ses trésors dans les diverses branches que nous venons d'énumérer. Il est désirable à tous égards qu'il ne reste pas en arrière et encore moins dans l'abstention. Il comprendra, aussi bien que le Haut-Canada, toute l'importance d'une opération du genre de celle dont il s'agit. Les résultats en sont incalculables au point de vue de l'immigration et du commerce, mais évidemment subordonnés à des considérations qu'il importe de méditer, c'est-à-dire, selon que les ressources de la Province seront bien ou mal représentées, selon que l'on excitera ou que l'on négligera d'exciter l'attention sur les progrès immenses qui s'y sont introduits depuis 1855.

On ne peut que louer le bureau de la Chambre des Arts et Manufactures du Bas-Canada de son initiative dans la demande qu'il a faite à l'Assemblée Législative.

Nous applaudirons aussi, en passant, aux divers projets de lois qui ont été présentés à cette assemblée et qui concernent plus ou moins directement l'agriculture. Nous n'en rapporterons rien ici, parce que cela nous entraînerait dans un examen critique de plusieurs dispositions dont nous n'approuvons pas l'esprit ; et que nous considérons cet examen comme appartenant plus spécialement à la discussion politique. Nous nous bornerons à désigner très sommairement ces projets de lois :

1. Acte limitant le droit de réméré au temps limité par la convention.
2. Acte concernant le bornage des héritages et bien fonds ruraux dans le Bas-Canada.
3. Acte pour amender l'acte concernant l'abolition générale des droits et devoirs féodaux.
4. Etablissement de Banques de crédit foncier.
5. Acte pour empêcher la vente du bien d'autrui.
6. Acte pour fixer le taux de l'intérêt.
7. Acte, enfin, pour amender l'acte d'agriculture.

Nous n'en voyons aucun qui suggère d'utiles mesures pour combattre les inclinations, fatales à l'agriculture, des nos jeunes gens de campagnes pour le séjour des villes ou des Etats.

En France, de pareilles tendances se manifestent aussi parmi les ouvriers ruraux ; et le préjudice qui en résulte est, paraît-il, assez grave pour donner lieu à des discussions sérieuses. La Société d'agriculture de Joigny vient même d'adresser sur ce sujet un mémoire à l'empereur, dont nos lecteurs aimeront peut être à connaître les termes. Nous le transcrivons textuellement :

SIRE,

Permettez à la Société d'Agriculture de Joigny de faire entendre à Votre Majesté ses doléances sur l'émigration de la classe ouvrière de nos campagnes vers les grands centres de populations, et de lui exposer l'état déplorable dans lequel se trouvent les cultivateurs manquant de bras pour les seconder dans leurs pénibles travaux.

Déjà la Société d'Agriculture de Compiègne, présidée par l'honorable vicomte de Tocqueville, a fait connaître à Votre Majesté, dans sa séance du 19 Octobre